

# RAPPORT DES DÉLÉGUÉS CANADIENS À LA VINGT ET UNIÈME ASSEMBLÉE DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

(Traduction)

OTTAWA, le 15 mai 1946.

A SON EXCELLENCE

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL:

Les délégués soussignés, désignés pour représenter le Canada à la vingt et unième et dernière session de l'Assemblée de la Société des Nations, ont l'honneur de faire rapport que l'Assemblée a siégé à Genève du 8 au 18 avril 1946. L'Assemblée avait tenu sa vingtième session à Genève en décembre 1939, et six ans s'étaient depuis écoulés sans qu'elle ne puisse se réunir. La vingt et unième session avait pour but, but qui a été pleinement atteint, de prévoir la dissolution de la Société des Nations en raison de la création des Nations Unies. L'Assemblée des Nations Unies avait déjà approuvé, lors de sa première session, tenue à Londres au début de l'année, que les Nations Unies assument certaines fonctions et certaines activités de la Société en même temps que le transfert des avoirs de la Société aux Nations Unies.

La vingtième session de l'Assemblée n'avait pas été déclarée officiellement close en 1939. Aussi son Président, M. C. J. Hambro (Norvège), voulut-il, le 8 avril, en prononcer la clôture, avant de déclarer ouverte la vingt et unième session. Puis, sur proposition du dernier Président du Conseil, M. Costa du Rels (Bolivie), M. Hambro fut réélu unanimement Président de l'Assemblée.

M. Hambro exposa en quelques mots la tâche que l'Assemblée devait accomplir, puis exprima l'espoir que les décisions seraient prises à l'unanimité. L'occasion est solennelle, dit-il: l'Assemblée doit déclarer que la présente session est sa dernière. "Nous allons nous efforcer, ajouta M. Hambro, de remplir notre mission avec diligence et avec dignité."

Des quarante Etats Membres de la Société à qui le Secrétaire Général avait fait parvenir avis de convocation de l'Assemblée, trente-quatre étaient représentés par des délégués accrédités. La Colombie avait nommé un observateur officiel, auquel vinrent s'ajouter, au cours de la session, deux observateurs du Gouvernement autrichien. Les Etats Membres qui ne s'étaient pas fait représenter sont la Bulgarie, l'Ethiopie, l'Irak, le Libéria et le Siam.